



Formulaire d'inscription FETE DE LA MUSIQUE 2021

A retourner complété et signé avant le 17
mai 2021

par mail : service.culture@mairie-rumilly74.fr

ou par voie postale : Direction des Affaires Culturelles, Mairie de
Rumilly, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 100, 74152 RUMILLY Cedex

Nom du groupe ou de l'artiste :

Nom et prénom du représentant du groupe :

Téléphone ou contact du groupe :

Email :

Liens d'écoute du groupe (site internet, réseaux sociaux) :

Composition du groupe (nombre de membres, instruments) :

Style musical :

Musique amplifiée ou acoustique :

Expériences scéniques :

Durée maximale du set :

Préférence du lieu, Place d'Armes (parvis du Quai des Arts) ou Place Grenette :

Préférence d'horaire de passage :

Plan de scène ou Fiche Technique à fournir en pièce jointe

:: Fête de la musique 2021

Ville de Rumilly

Hôtel de ville

BP 100

74152 Rumilly cedex

Tél. 04 50 64 69 20

www.mairie-rumilly74.fr

Règlement de la participation à la fête de la musique à Rumilly lundi 21 juin 2021 :

La fête de la musique, organisée par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Rumilly est l'un des évènements incontournables de l'été. Elle aura lieu cette année le **lundi 21 juin 2021 à partir de 18h.**

La ville de Rumilly met à disposition :

- deux scènes sur la place d'Armes (parvis du Quai des Arts) et sur la place Grenette
- l'équipement technique (son et lumière) et l'alimentation électrique.

Elle assure également :

- la coordination générale de la fête (contact : Direction des Affaires Culturelles, service.culture@mairie-rumilly74.fr, 04 50 64 69 50)
- l'organisation technique et la coordination des concerts
- les conditions de sûreté de la manifestation en tant qu'organisateur
- la mise en place d'un protocole sanitaire qui s'appliquera dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Vous vous engagez à respecter :

- les conditions d'organisation et l'esprit de la fête
- la gratuité des prestations
- les consignes de sécurité et les consignes sanitaires
- les horaires.

La Ville de Rumilly se réserve le droit de modifier ou d'annuler cet évènement en fonction des consignes gouvernementales et préfectorales.

Je soussigné(e) ...

Pour le groupe ...

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2021 et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature du représentant :

